



# **Recommandations du groupe de travail sur la fiche d'entreprise**

**Rôle des acteurs de la pluridisciplinarité dans son établissement**



## **LE CONTEXTE :Plan régional santé travail**

### **LES CIBLES ET LES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION DU PRST**

- **L'évaluation et la prévention des risques**
- **La prévention des maladies professionnelles**
  - **CMR-TMS-Bruit-Souffrance psychique**
- **La prévention des accidents du travail**
  - **risque routier-manutentions manuelles- BTP-SEVESO**
- **La veille et l'alerte**
  - **sanitaire**
  - **technique**
- **Le maintien dans l'emploi**

# Plan régional santé travail

## LA MISE EN ŒUVRE DU PRST

- **Comité de pilotage :**
  - **DRTEFP, DRASS, DRIRE, DRTT, SRITEPSA, CRAM, OPPBTP, ARAVIS, AROMSA**
  - **Bilan annuel et perspectives présentées au CRPRP**
- **Comités techniques (COTEC)**
  - **1 par thématique**
  - **Composition variable**
  - **1 référent par COTEC**
  - **Lieu d'élaboration ou de validation des fiches actions**
  - **Les fiches actions doivent être écrites pour juin 2007**
- **Les groupes de travail si nécessaire**
  - **Un ou plusieurs par fiche action**
  - **Mise en œuvre des actions**
- **Les actions**
  - **Collectives**
  - **Peuvent être pluriannuelles**

# **Prst** : évaluation et prévention des risques professionnels (evprp)

## **Responsabiliser les entreprises sur l'évaluation des risques et la mise en œuvre du plan annuel de prévention**

### **⇒ Les constats**

**La démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels, formalisée par le document unique, est encore ignorée de beaucoup d'entreprises, notamment les plus petites.**

**Lorsque le document unique existe, il s'agit trop souvent d'un document type qui ne reflète ni la réalité des risques présents ni l'existence d'une véritable démarche au sein de l'entreprise.**

# Prst et medecins du travail

- **partage d 'expérience au sein des COTEC ou des groupes de travail**
- **L 'expérimentation d 'une action en entreprise reconnue dans un contexte régional**
- **La connaissance de proximité des salariés et l 'enrichissement des données santé-travail**
- **les médecins du travail ont été invités par les MIRTMO à participer au groupe de travail du Prst et à s 'inscrire dans les thèmes en fonction de leurs préférences**

# Plan régional santé travail

- **Un tableau Excel a été adressé à l'ensemble des médecins Rhône alpes en 2007 afin qu'ils puissent s'inscrire dans les thèmes**
- **Nom de votre SST :**
- **Thèmes** Nom des personnes souhaitant participer au groupe de travail      Tél/ mail
- **EVPRP** Aider les entreprises dans leur démarche d'évaluation des risques
- **CMR** Réduire les effets sur la santé des travailleurs des expositions aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- **TMS** Agir sur les déterminants favorisant les troubles musculo-squelettiques
- **BRUIT** Réduire le nombre de salariés soumis à des niveaux de bruit de plus de 85dB plus de 20h par semaine sans protection auditive
- **Souffrances psychiques** Développer les dispositifs de prévention de la souffrance psychique au travail
- **Risques ROUTIER** Développer la prévention du risque routier en milieu de travail
- **MANUTENTION MANU** Développer la prévention des accidents du travail liés aux manutentions manuelles
- **CHUTE DE HAUTEUR** Apporter une attention soutenue aux activités les plus dangereuses (BTP/chute de hauteur)
- **SEVESO** Améliorer les contrôles dans les entreprises SEVESO

## **PRST EVALUATION ET PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

- **Élaboration de la fiche action »la fiche d'entreprise aide à l'établissement du DU »**
- **présentation au cotec EVPRP et approbation**
- **en juin 2007 première réunion du groupe de travail des médecins.**
- **Le groupe a d'abord souhaité faire un état des lieux en Rhône alpes sur les modèles de FE existants et a souhaité une enquête sur les pratiques .**
- **Enquete faite en juin07 par l'interne de l'inspection médicale**

## Fiche action EvPRP

# « la fiche d'entreprise outil d'aide à l'établissement du document unique d'évaluation des risques »

- **THEMATIQUE**

- Evaluation et prévention des risques professionnels

- **OBJECTIF GENERAL**

- Faire en sorte que pour la rédaction des fiches d'entreprises le médecin soit aidé par la pluridisciplinarité ,cette fiche devant être un outil à l'établissement du document unique d'évaluation des risques

- **CONTEXTE**

La loi de janvier 2002 a mis en place les services de santé au travail et permis aux médecins du travail de faire appel à des compétences techniques et organisationnelles .Le décret du 28 juillet 2004 sur la reforme des services de santé au travail a étendu l'obligation de rédaction de la fiche d'entreprise à toutes les entreprises .cette fiche fait partie des documents utiles à l'établissement du document d'évaluation des risques .

- **REFERENT DE L'ACTION** D.QUINTON DRTEFP

- **OBJECTIFS SPECIFIQUES** 1 : Définir avec les médecins et les IPRP les domaines ou les IPRP,les assistantes peuvent apporter une aide aux médecins pour l'élaboration de la FE et ainsi permettre aux médecins de réaliser plus de FE et de mieux s'impliquer dans l'évaluation des risques.

- Acteurs GROUPE DE TRAVAIL médecins ,IPRP ,assistantes dans les SST.

- Méthodologie :

- Création d'un GROUPE DE TRAVAIL sur les échanges de pratiques ,comprenant des médecins ,des IPRP , des assistantes.

- Définition de recommandations sur la fiche d'entreprise et le rôle des acteurs de la pluridisciplinarité dans son établissement

- Indicateurs : Recommandations rédigées et diffusées aux SST,aux médecins du travail ,aux inspecteurs et contrôleurs et en ligne éventuellement sur un site DRTEFP.

- Echéancier juin 07 état des lieux

- juin 2008 établissement des " recommandations

- Évaluation :

- 

**DQuinton /IMR**

## **Travaux du groupe de travail du PRST le groupe**

- **Laetitia BALMET IPRP SMI Centr'alp Moirans, IPRP**
- **Marie-Agnès CLAUZURE BTP 38,médecin**
- **Pierre CORNUT AIPVR Valence, médecin**
- **Sandrine DAVIN MT2I Grenoble, assistante médicale,**
- **Carine GRESSIN AST Grenoble,médecin**
- **François HAMEL SST Savoie,médecin**
- **Sophie PIRONNEAU MT2I, IPRP/médecin**
- **Christine RENOUARD MT2I,médecin**

## Travaux du groupe de travail du PRST

### 1-Enquête Rhône alpes sur les FICHES d'entreprises et les pratiques (juillet 2007)

- L'utilisation des FE réglementaires n'est pas unanime et pose des problèmes.- 50% des médecins utilisent un modèle propre de FE
  - - 40% des services possèdent des annexes à ces FE (soit annexes sur les risques, soit guide à la rédaction de la FE)
  - - dans 44% des services, les médecins du travail n'ont pas d'aide pour la rédaction de leur FE, dans 29% ils sont aidés par les assistantes et dans 22% par les IPRP.

# Travaux du groupe de travail du PRST

## 2- Modèles régionaux de FICHE d'entreprise

- **Lors de l'enquête il était demandé aux médecins de communiquer leurs modèles si ils le souhaitaient.**
- **Les services de Valence ,d'annecy ,du BTP, de GRENOBLE (AST) ont communiqués des modèles .**
- **certains services ont annexés des fiches de risques (ex bruit)**
- **pour d'autres des guides en fonction des métiers**
- **pour d'autres encore des fiches d'entreprises spécifiques métier**
- **par ailleurs sur le net il existe des fiches d'entreprises par metier(cf,bossonsfuté)**
- **un listing a été établi sur excel et peut etre communiqué à ceux qui le demande par le MIRTMO.**

## Travaux du groupe de travail du PRST: LES RECOMMANDATIONS

### 3- Recommandations du groupe de travail sur la FE et le rôle des acteurs de la pluridisciplinarité dans son établissement.

- **GENERALITE**
- La fiche d'entreprise est un document parfois lourd et chronophage mais c'est une nécessité de faire ces fiches et de les transmettre aux entreprises, même si elles ne sont pas exhaustives, par souci d'efficacité il faut accepter que la fiche d'entreprise soit centrée sur les risques principaux.
- Si possible la fiche d'entreprise doit être faite lors de l'adhésion au service de santé pour connaître les postes et les risques.
- Toute **action en entreprise** du médecin du travail doit faire l'objet **d'un rapport annexé** à la FE, de même que certains courriers adressés à l'employeur.
- Il est nécessaire **de recentrer les actions de pluridisciplinarité** en vue de la réalisation des **Fiches d'Entreprises (FE)**: toute action pluridisciplinaire doit concourir entre autre à la réalisation de la FE.
- Une synthèse **doit recenser** les risques principaux **et les messages de prévention à faire passer en priorité**. Celle-ci doit être en première page et faire référence au travail d'évaluation ou d'identification des risques fait par le médecin et l'IPRP.
- **Un suivi** des préconisations est indispensable, il doit être matérialisé soit par un écrit ou une visite (une fiche de relance pré établie peut aussi être annexée à la FE).



## **Recommandations sur la FE et le rôle des acteurs de la pluridisciplinarité dans son établissement. (JUIN08)**

- ***DELEGATION DES TACHES par le médecin pour aider à la réalisation de la Fiche d'Entreprise, sachant que celle-ci est à l'initiative de ce dernier et sous sa responsabilité.***
- **1 - *Aux assistantes ou assistants dédiés à la FE***
- L'ensemble du groupe est favorable à des assistantes dédiées et volontaires pour cette tâche.
- Ces assistantes ont la possibilité de se former par l'intermédiaire d'organismes de formation qui proposent des formations plus ou moins longues et diplômantes.

## recommandations sur la FE et le rôle des acteurs de la pluridisciplinarité dans son établissement.

- Missions des assistantes FE :
  - → **Prendre les rendez-vous** en restant en relation avec la secrétaire du médecin (le médecin doit donner son accord de principe), afin que le médecin et l'IPRP se déplacent dans l'entreprise pour réaliser la FE.
  - → **Recueillir des données** concernant la 1ère partie de la FE, soit par téléphone soit par une pré-fiche adressée à l'entreprise après un 1er contact téléphonique.
  - Les informations concernées sont :
    - - les renseignements d'ordre général,
      - - les conditions générales de travail,
      - - les indicateurs de résultats,
      - - les maladies professionnelles,
      - - la formation à la sécurité, les mesures concernant les soins et les premiers secours...
      - - les fiches de données de sécurité ( FDS ),
      - - les résultats de mesurages et prélèvements disponibles,
      - - les conventions éventuelles (CPAM, ARACT, etc...).
  - → De même, elle pourra certainement être d'une aide précieuse dans le suivi des préconisations.
  - → Peut être, par la suite, elle pourra aller sur le terrain en prolongement de ce rôle.



## **Recommandations sur la FE et le rôle des acteurs de la pluridisciplinarité dans son établissement.**

- ***DELEGATION DES TACHES*** par le médecin pour aider à la réalisation de la Fiche d'Entreprise, sachant que celle-ci est à l'initiative de ce dernier et sous sa responsabilité.
- **2 - Aux Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)**
- Les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) sont une aide pour faire l'identification ou l'évaluation des risques des entreprises. Cette identification / évaluation doit être validée avec le médecin.
- Les rendez-vous étant pris par l'assistante, il s'agit alors d'aller dans l'entreprise pour la réalisation de la FE : Médecins et IPRP se concertent pour l'organisation pratique et pour définir un protocole d'intervention

## Recommandations sur la FE et le rôle des acteurs de la pluridisciplinarité dans son établissement

- Rôle de l'IPRP :
- Son rôle va dépendre de sa spécialité. Il peut consister à :
- → Une **aide à l'évaluation des risques** (peut être privilégiée dans le cadre d'un travail par branche), en particulier aide à l'évaluation des risques accident / machines / risques électriques.
- → **Un recueil de FDS** aidé par les logiciels spécifiques type EVARIST sachant que les secrétaires formées sont capables de saisir sur Evarist, l'IPRP peut rendre une synthèse performante.
- → En fonction de la spécificité de l'IPRP, réalisation d'**études de poste plus détaillées, ergonomique, chimique, manutention et gestes**.
- → Les IPRP peuvent aussi faire de la **métrologie d'ambiance**.
- → L'IPRP et éventuellement l'assistante doivent s'enquérir du **suivi des préconisations** en matière de prévention figurant sur la FE (exemple : aspiration d'un poste, aménagement ergonomique, EPI etc....
- → Aider à la **communication en matière de prévention dans l'entreprise** la FE pouvant déboucher sur des actions de communications dans l'entreprise.



## **Recommandations sur la FE et le rôle des acteurs de la pluridisciplinarité dans son établissement**

- Chaque service adaptera au mieux ces recommandations en fonction de son organisation interne.

## **PRST : Diffusion des recommandations**

- **Mise sous forme PDF - juillet 08**
- **Diffusion par mail à l'ensemble des services interentreprises et médecins de la région Rhône Alpes- septembre 08**
- **présentations aux services et aux médecins par le MIRTMO ,réunion de sociétés ,aux MIRTMO en réunion de service**
- **site de la drtefp ,dans la partie PRSTT <http://www.rhone-alpes.travail.gouv.fr>**
- **poursuite des travaux du groupe par l'évaluation :**
  - recherche d'indicateurs pertinents**
  - méthode d'évaluation**

# Travaux du groupe de travail du PRST

## 4- Evaluation: les pistes

- **comment les recommandations sont perçues ?**
- **comment les services les ont elles intégrées**
- **la question des infirmières se pose ,mais en Rhône Alpes il y en a très peu dans les services inter et le groupe souhaitait faire avec le personnel existant en service interentreprises . Néanmoins un travail pourra être fait dans ce sens.**
- **Quelle dérive possible par les services de ces recommandations (faire réaliser les fiches sans les médecins ?) le groupe rappelle que la fiche d'entreprise relève de la responsabilité du médecin, elle doit être validée (mais non signée ) par un médecin .**
- **Objectiver des risques de dérive..(objectifs de santé définis par des directions de service non formés en santé au travail..)**

# Travaux du groupe de travail du PRST

## 4- Evaluation (suite)

- **Ne pas perdre de vue le rôle des médecins du travail qui est “ d’éviter l’altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail notamment en surveillant les conditions d’hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé ”**
- **Néanmoins le médecin doit faire confiance lors de la délégation de tâches mais la synthèse en première page de la fiche doit être validée avec le médecin.**
- **Le groupe insiste sur l’importance du suivi : Suivi des préconisations de la FE par les employeurs ? Combien de relance ? Nombre de préconisations suivies et réalisées ?**
- **Difficultés ,obstacles .**